

# Le CLAS

## Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

### 1. La définition du CLAS selon la charte nationale :

C'est un dispositif partenarial porté par la CAF, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale

On désigne par "accompagnement à la scolarité" l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir ; appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Les actions d'accompagnement à la scolarité qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux élèves et à leurs parents pour créer les conditions de la réussite.

Elles doivent être distinguées du soutien scolaire qui porte directement sur les contenus et activités scolaires. L'accompagnement à la scolarité ne reprend ni les programmes, ni les méthodes de l'école. Il agit sur les connaissances culturelles, les attitudes éducatives et les aptitudes cognitives qui sont nécessaires à la réussite scolaire.



### 2. Les objectifs d'un CLAS :

L'accompagnement à la scolarité vise le développement d'une complémentarité entre les rôles des parents et de l'école.

- a. soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif, renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants en reconnaissant et valorisant leur place et leur rôle,
- b. favoriser le lien entre les familles et l'école, améliorer leur connaissance et leur compréhension du milieu scolaire,
- c. soutenir les enfants et les jeunes ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social et leur apporter une aide afin de contribuer à leur réussite scolaire,
- d. fournir aux enfants et aux jeunes, des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs,
- e. élargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de l'environnement proche,
- f. valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective,
- g. améliorer, en dehors du temps scolaire la qualité de l'action éducative en partenariat avec les établissements scolaires.

### 3. Fonctionnement d'un CLAS :

Pour être éligibles au financement des CLAS au titre de la prestation de service, les projets CLAS doivent répondre aux exigences du référentiel national CLAS et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les 4 axes d'intervention suivants :

- Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes,
- Un axe d'intervention auprès et avec les parents,
- Un axe de concertation et de coordination avec l'école,
- Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

Le CLAS s'adresse à un public d'enfants d'âge **de l'école élémentaire, du collège, du lycée** et de **leurs parents**, sous forme de groupes identifiés d'enfants constitués en collectif de 12 enfants maximum fréquentant le CLAS durant toute l'année scolaire. Il s'inscrit dans une dynamique collective (école, partenaires locaux).

C'est l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire qui repère les élèves pouvant relever et les adresse au CLAS. Un suivi doit s'effectuer tout au long de l'année scolaire avec à la clé un bilan effectuer en parallèle par l'Education nationale et la structure porteuse du CLAS.

Les actions CLAS doivent s'inscrire dans une régularité de mise en œuvre sur l'année scolaire :

- Démarrage des actions préconisé après la Toussaint jusqu'au 15 juin
- 2 x 1 h30 par semaine pour chaque collectif, sur une période de 27 semaines minimum par an (1 x 2 heures possible en milieu rural).

### 4. Les profils des enfants pouvant relever d'un CLAS :

- Enfants n'ayant pas à la maison des conditions matérielles favorables pour réussir à l'école.
- Enfant pour lesquels il n'existe pas d'aide possible à la maison (ex: enfants de parents non-francophones, illettrés...).
- Enfants en difficulté scolaire dont les parents sont très éloignés de l'école.
- Enfants nouvellement arrivés en France (depuis moins de 2 ans environ), en particulier enfants de famille non-francophones.
- Enfants dont les parents rapportent des conflits réguliers et devenant pesants au sujet du travail scolaire.
- Enfants ayant des difficultés à s'organiser (gestion du temps, gestion matérielle, méthodologie...).
- Enfants présentant des difficultés de comportement durables mais modérées (respect des règles de vie courantes).
- Enfants dont l'accès à la culture n'est pas relayé à la maison (pas ou peu de livres à la maison, pas de visite de musée, d'exposition...).
- Enfants manquant de confiance en eux ou présentant une grande timidité (difficulté à s'exprimer) demandant une attention importante et plus individualisée que celle qui peut leur être proposée dans le cadre d'un accompagnement en grand groupe.

## 5. Comment créer un CLAS ?

La CAF lance chaque année un appel à projets qui est ouvert de fin juin à fin août.

C'est la structure porteuse du CLAS (association, collectivité territoriale,...) qui répond à l'appel à projets.

L'instruction des demandes s'effectue courant septembre par la CAF et ses partenaires (dont l'Education nationale).

### **Votre interlocuteur à la DSDEN65 :**

Monsieur Rome Gilles Chargé de mission Politique de la Ville

[Coordination.zep65@ac-toulouse.fr](mailto:Coordination.zep65@ac-toulouse.fr)

0567765717